

## Energies renouvelables : le coûteux programme du gouvernement doit nous inquiéter

PHILIPPE VESSERON / Ingénieur général des mines

Le 19/07/2016

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-159001-lalerte-est-serieuse-un-risque-de-gaspillage-de-10-milliards-par-an-dans-lelectricite-2015354.php>

**Selon l'économiste Rémy Prud'homme, le plan du gouvernement pour développer le photovoltaïque et les éoliennes va engendrer un surcoût de 11 milliards par an. Prenons cette alerte au sérieux.**

Dans une tribune publiée dans « Les Echos » du 15 juillet, l'économiste Rémy Prud'homme qui sur les coûts des orientations envisagées pour le secteur électrique français dans le but de réduire le risque climatique. Il réclame avec force leur chiffrage et met sur la table sa propre estimation : 11 milliards d'euros par an. Et demande drôlement pourquoi l'État a autant de réticences à chiffrer ses propositions. Rémy Prud'homme est un professeur émérite respecté et son alerte ne doit certainement pas être négligée même s'il utilise des mots peut-être trop forts.

### Un chiffrage précis est nécessaire

Le chiffrage qu'il réclame est indispensable pour des raisons multiples. Ces décisions de l'État susciteront forcément débats et remises en cause : on ne saura pas gérer raisonnablement ces contestations s'il n'y a pas en amont un partage d'une évaluation étayée un peu robuste. La protection du climat a tout à y perdre. Personne, État, citoyens, entreprises (y compris celles des énergies renouvelables), syndicats, ONG, investisseurs français ou étrangers, personne n'a intérêt à l'explosion de polémiques, dérapages, mises en cause en tous sens... Il ne faut surtout pas négliger de chiffrer les impacts sur l'emploi, sans se limiter au cas des « électro intensifs ».

Tout ceci a par nature des incidences sur les comptes publics, la dette, les pertes de recettes fiscales locales, la valeur des participations de l'État ou des collectivités dans EDF, Engie, Areva, CNR... ; les règles de bon management imposent à l'évidence d'actualiser le chiffrage de ces impacts.

Le prix de l'électricité connaît des évolutions incompréhensibles pour les citoyens : le prix de marché de gros s'effondre chez nous comme partout en Europe du fait d'une part de la surcapacité apparue avec la crise des subprimes (2008) et d'autre part de l'irruption de l'électricité subventionnée des panneaux photovoltaïques et des éoliennes onshore et offshore ; la facture d'électricité des ménages ne cesse de monter (elle additionne énergie, transport, distribution, taxes et CSPE) alors que la libéralisation européenne avait exactement l'objectif inverse.

### Remise à plat

Sauf modification rapide des règles du jeu nationales ou européennes, les prix de marché de gros resteront un certain temps de l'ordre de 25 ou 35 €/MWh, situation qui entraînera forcément des conséquences que Rémy Prud'homme évoque peu : suspension dans l'Hexagone de l'engagement de nouvelles capacités même décarbonées (ni EPR ni EnR, seul le nucléaire amorti caréné et l'hydroélectrique passant à peu près la barre) ; mise en stand-by ou sous cocon de chaudières au charbon voire au gaz (électrogènes ou autres) ; engagement rapide de tous les débouchés efficaces supplémentaires pour l'électricité (exportations, nouveaux services basés sur l'utilisation du numérique, nouvelles mobilités...).

L'électricité est un vecteur particulièrement adapté au développement des pilotages modernes de l'offre et de la demande, du temps réel à la modélisation annuelle, mais ces atouts ne seront mis à profit que si nous remettons à plat avec ténacité de nombreux paramètres de nos innombrables réglementations, par exemple celles qui ont un effet si dissuasif à l'égard des pompes à chaleur.

### **Revisiter sans polémiquer**

Même si la loi sur la transition énergétique et la croissance verte n'en dit rien, les préjudices anormaux ont vocation à être indemnisés par l'État comme l'a rappelé le Conseil Constitutionnel avant la promulgation de la loi. Et ceci ne concernera pas seulement EDF. Mais quelle référence sera utilisée, les prix de marché artificiellement déprimés ne pouvant constituer une base sérieuse ?

Bref, il est important de tenir compte de ce qu'écrit Rémy Prud'homme. Et, de fait, nous intéressons-nous assez aux bouleversements survenus depuis deux ans sur la scène énergétique mondiale, aux déterminants de l'évolution de notre compétitivité, aux priorités dégagées par la COP21, aux leçons à tirer de la situation récente de l'ensemble du secteur électrique européen ?

Autant de dimensions qu'il serait utile de revisiter sans polémiques, mais vite, dans les trois mois qui viennent : la plupart de nos instruments actuels ont été fabriqués à une époque où nous n'imaginions pas qu'ils contribueraient à conduire à une surcapacité redoutable. Même si l'évaluation de Rémy Prud'homme était divisée par deux, qui assumerait un tel gaspillage ?

Philippe Vesseron est ingénieur général des mines